

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. JACQUES-ANDRE AUBRY, DÉPUTÉ (PDC-JDC), INTITULÉE "DECLARATION D'INTENTION ENTRE JURA ET NEUCHÂTEL, QUI SERA LE SUIVANT?" (N° 2671)

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite citée en marge et souhaite y répondre de la manière suivante.

Il convient de rappeler que des collaborations entre les cantons du Jura et de Neuchâtel, tant dans le domaine de la santé en général que dans le domaine hospitalier en particulier, existent déjà. Les deux Gouvernements ont toutefois souhaité, par la signature d'une déclaration d'intention, formaliser leur volonté de les renforcer encore.

Le domaine de la santé est vaste. Il réunit un ensemble de domaines aussi divers, outre la planification hospitalière, que la prévention et la promotion de la santé, l'organisation gérontologique et la planification médico-sociale, la surveillance des professions médicales et de la santé, la lutte contre les maladies transmissibles, etc. La déclaration d'intention signée le 16 juin dernier entre les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel vise à renforcer et à développer les collaborations entre les deux cantons dans le domaine de la santé en général et en particulier dans le domaine hospitalier public.

Le séquençage des informations émanant tant de l'H-JU que des Gouvernements jurassien et neuchâtelois s'est fait avec comme objectif de respecter les compétences des uns et des autres. Ainsi :

- le Gouvernement jurassien, dans son programme de législature 2011-2015, a souhaité donner une impulsion politique en affirmant la nécessité de réfléchir au niveau Arc jurassien en matière hospitalière ;
- fin février dernier, l'H-JU, établissement autonome de droit public, présentait sa stratégie à l'horizon 2025. Il affirmait à son tour la nécessité d'avoir une vision pour l'Arc jurassien et demandait au Gouvernement jurassien de le soutenir dans cette volonté ;
- courant avril, le Gouvernement jurassien, après en avoir étudié le contenu et l'avoir déclarée pertinente, a exprimé son soutien à la stratégie 2025 de l'H-JU.

Fort des étapes précitées et afin de franchir le pas politique nécessaire à une réflexion au niveau de l'Arc jurassien, les chefs de Département en charge de la santé des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne se sont exprimés face aux médias afin de réaffirmer leur volonté de poursuivre et développer les collaborations en cours et explorer de nouvelles voies, notamment dans le domaine hospitalier. Les Gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel ont franchi un pas supplémentaire en signant une déclaration d'intention qui précise les modalités du renforcement de leurs collaborations. Celles-ci concernent l'ensemble du domaine de la santé, avec un accent particulier mis sur le domaine hospitalier public. Le canton de Berne n'a pas pu se joindre à la signature de ladite déclaration, en particulier pour des questions d'organisation hospitalière propre à son canton, mais reste attentif aux développements et intéressé aux synergies potentielles qui seront identifiées.

Il convient de préciser encore que la volonté des partenaires de réfléchir au-delà du strict cadre des frontières cantonales répond à un besoin d'augmenter la masse critique de population nécessaire à une planification des prestations de manière efficiente, ce qui correspond en particulier au nouveau cadre légal fédéral en matière de financement hospitalier et qui vise également à optimiser la qualité des prises en charge.

Ainsi, pour répondre aux trois questions posées :

1. Les éléments décrits ci-dessus permettent de comprendre qu'il existe une véritable cohérence entre les discours des différents acteurs qui se sont exprimés, tout en respectant les sphères de compétences de chacun et donc la nécessité de communiquer de manière successive.
2. Les « promesses faites par la direction de l'H-JU », pour reprendre les termes employés dans la question écrite, appartiennent à ladite direction. En matière de sécurité sanitaire en général et de chaîne de sauvetage en particulier, elles sont basées sur le concept sanitaire extrahospitalier de l'H-JU,

lequel fait partie intégrante de la stratégie de l'H-JU. Le Gouvernement jurassien lui ayant, comme affirmé plus haut, apporté son soutien, il attend de l'H-JU qu'il le mette en œuvre. Le Gouvernement s'y emploiera prochainement, notamment en soumettant au Parlement les modifications de textes légaux nécessaires à sa mise en place.

3. Comme la réponse à la première question posée l'indique, il n'y a pas eu de changement de stratégie ou d'orientation, mais au contraire affirmation, étape par étape et dans le respect des compétences des différents partenaires, d'une volonté commune. En outre, comme cela a été dit précédemment, la planification sanitaire en général et hospitalière en particulier, ne peuvent plus se faire à l'échelle d'un seul canton, pour une population de 70'000 habitants uniquement. Ainsi il ne s'agit pas de viser à une dispersion intercantonale, mais bien de se donner les moyens de garantir à la population un accès aussi aisé que possible à des prestations, notamment hospitalières, de qualité et de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble de la population.

Delémont, le 26 août 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler